



L-9905 Troisvierges
(Grand-Duché de Luxembourg)

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 8 mars 2019, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion d'une fête sous tente organisée par le Club des Jeunes de Troisvierges, il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation :

le parking 2 situé à Troisvierges, derrière le kiosque, sera fermé complètement et ceci à partir du lundi, 11 mars 2019, 17 :00 jusqu'au mardi, 19 mars 2019.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.

Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens

pour le secrétaire,



(Enlever le 20.03.2019)